



communiqué

N^o: 246
No.:

Le 9 décembre 1987

UN CANADIEN EST ÉLU MEMBRE DU COMITÉ DES NATIONS UNIES CONTRE LA TORTURE

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, a annoncé aujourd'hui qu'un Canadien, M. Peter Burns, a été élu membre du Comité des Nations Unies contre la torture qui vient d'être constitué en vertu de la Convention internationale contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Cette Convention, qui est entrée en vigueur il y a quelques mois, définit la torture, exige que les États en fassent un infraction passible de peine et stipule en outre qu'ils devront poursuivre ou extraditer les tortionnaires présumés. Elle a été ratifiée par le Canada le 24 juin. Les élections en vue de la désignation des membres du Comité, auxquelles ont participé les États parties à cet instrument international, ont eu lieu le 26 novembre à Genève. La première réunion aura lieu à Genève en avril 1988.

Le professeur Peter Burns, doyen de la faculté de droit de l'Université de la Colombie Britannique, siègera au Comité en qualité d'expert indépendant. Les neuf autres membres élus sont des experts des États suivants, qui ont également ratifié la Convention: l'Argentine, la Bulgarie, le Cameroun, le Danemark, la France, le Mexique, les Philippines, la Suisse et l'Union soviétique.

.../2

En annonçant l'élection du professeur Burns, M. Clark a rappelé que l'engagement à l'égard des droits de la personne fait partie intégrante de la politique étrangère du Canada. Soulignant l'importance attachée par les Canadiens à toutes les mesures visant à prévenir et à éliminer la torture, il a exprimé l'espoir que le Comité devienne rapidement un mécanisme efficace contribuant à mettre fin à la pratique méprisable et injustifiable de la torture. Il a enfin invité les États qui n'ont pas encore ratifié la Convention à étudier la possibilité de le faire prochainement.